An aerial photograph of a highway interchange. A long, yellow gantry structure spans across the road, likely for toll collection. A car is driving on the road below. In the background, there are trees and a parking lot with several trucks.

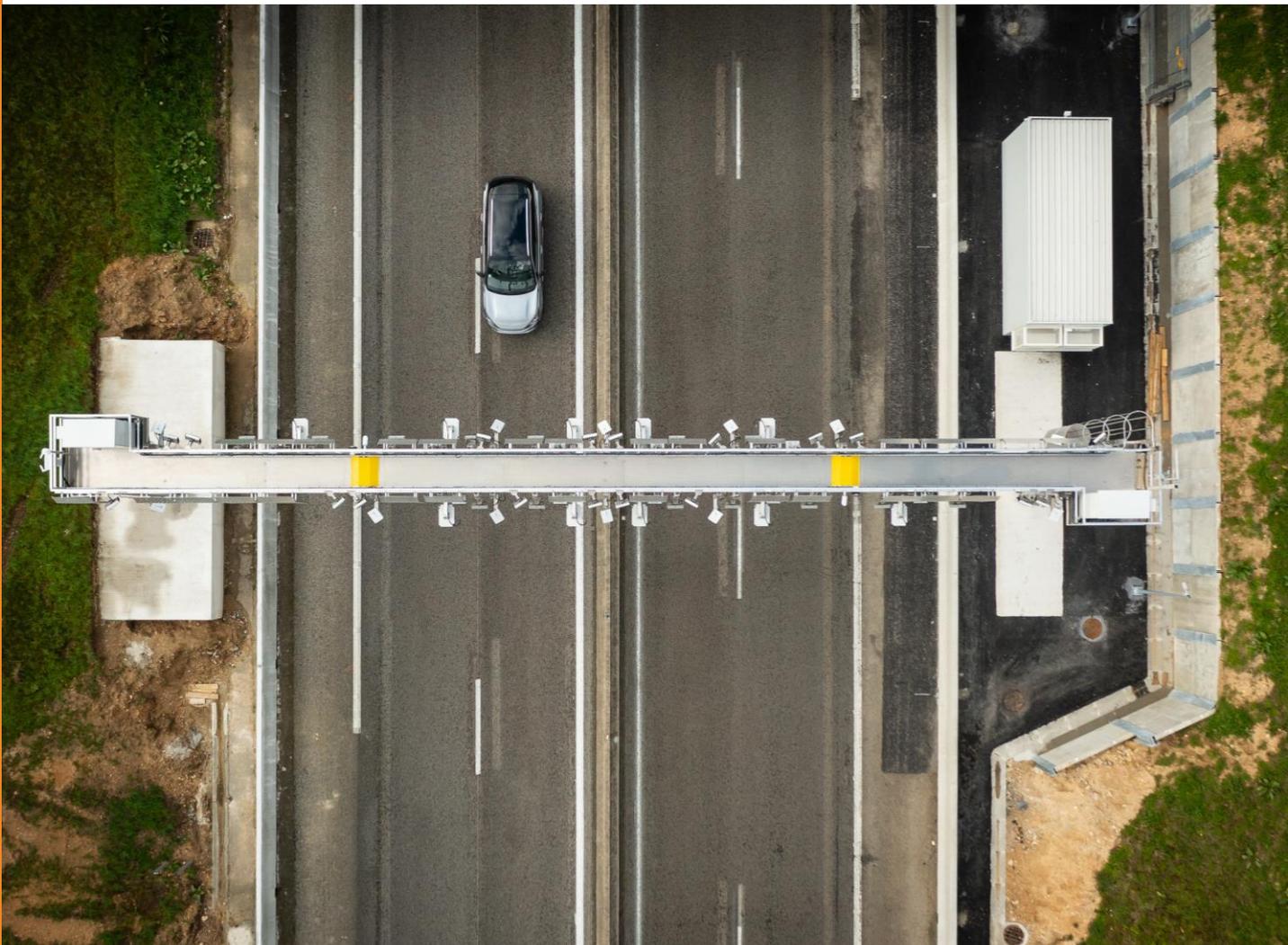
PÉAGE EN FLUX LIBRE SUR LES NOUVEAUX ACCÈS A13 HEUDEBOUVILLE (n°18)

Dossier d'information
Mai 2024

+ d'infos sur [sanef.com](https://www.sanef.com)

SOMMAIRE

1. L'essentiel sur le péage en flux libre
2. Les modes de paiement
3. Le calendrier de mise en œuvre
4. Une signalisation nouvelle pour le flux libre
5. L'accompagnement des clients



1. L'essentiel sur le péage en flux libre

Le principe

Dans le cadre de la transformation de l'axe Paris-Normandie en péage en flux libre, le groupe Sanef lance, dès la mi-juin 2024, les deux premiers sites de ce projet emblématique. Plus concrètement, cela concerne :

- les nouvelles bretelles du diffuseur n°18 d'Heudebouville, à savoir la bretelle d'entrée vers A13 Rouen et la bretelle de sortie depuis A13 Rouen, toutes deux réalisées dans le cadre de la construction du complément au ½ diffuseur d'Heudebouville (n°18),
- l'A14 entre La Défense et Orgeval.

Avec le péage en flux libre, les barrières physiques de péage sont remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras. La technologie permet de photographier les plaques d'immatriculation et de détecter la présence d'un badge de télépéage qui doit être bien positionné sur le pare-brise. Chaque véhicule est ainsi identifié et le montant du péage est calculé en fonction de sa catégorie (véhicules légers, motos, poids lourds) et du trajet réalisé.



Avec le péage en flux libre, les conducteurs n'ont plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Le montant est calculé en fonction de la catégorie du véhicule et du parcours effectué sur l'autoroute : le paiement s'effectue une fois l'ensemble du trajet terminé.

Cette transformation, portée par le groupe Sanef, concerne les 210 km de l'autoroute Paris-Normandie (A13 et A14). C'est donc, en France, la première conversion d'une autoroute historique complète en flux libre.

Les bénéfices

Le flux libre révolutionne la manière de voyager sur l'autoroute et constitue la meilleure réponse aux enjeux de mobilité, actuels et à venir. Le flux libre apporte :

- **De la fluidité** : un gain de temps significatif en période de trafic intense, notamment lors des week-ends prolongés ou des grands départs en vacances ;
- **De la sécurité** : moins de stress pour trouver la bonne file à l'approche du péage et choisir son mode de paiement ;
- **De la simplicité** : un seul paiement pour tout le trajet et non plus à chaque barrière de péage ;
- **Une réduction de l'empreinte environnementale** : ne plus s'arrêter au péage réduit la consommation de carburant, donc les émissions de CO2. Cela permettra également de réduire l'empreinte au sol de l'infrastructure et de rendre ainsi 28 hectares à la nature.

C'est à l'aune de ces différents bénéfices que la loi d'orientation des mobilités (LOM), du 24 décembre 2019, ouvre la voie à un déploiement à grande échelle à l'avenir en France.

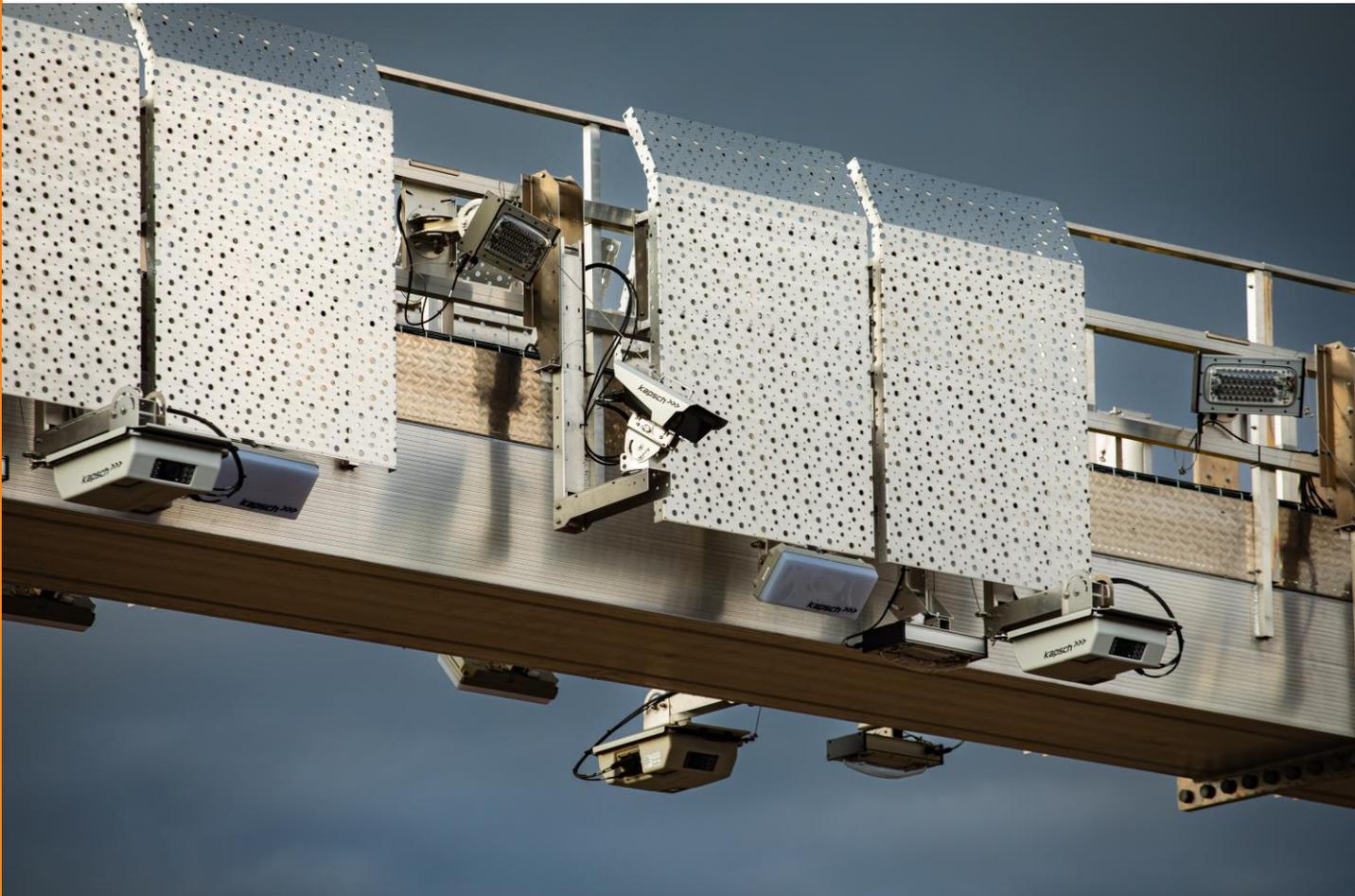
La mise en œuvre

Les 210 km reliant Paris à Caen seront transformés en deux temps :

- les nouveaux accès vers Rouen et depuis Rouen du diffuseur n°18 d'Heudebouville sur l'A13 seront mis en service, en péage en flux libre, **dès la mi-juin 2024**. Il en sera de même pour l'A14 (avec la suppression de la barrière actuelle du péage de Montesson et des 2 diffuseurs n°6A de Chambourcy),
- l'A13, avec la totalité des barrières physiques de péage reliant Mantes à Caen passera quant à elle en flux libre, **en décembre 2024**. Cela inclut également **les accès existants d'Heudebouville** (sortie depuis Paris et entrée vers Paris, ainsi que la barrière de péage pleine voie d'Heudebouville) – voir carte en page 6.

Chiffres-clés

- 8 millions de clients par an sur l'axe Paris-Normandie
- 30 minutes de trajet gagnées en période de fort trafic et hors télépéage
- 9,5 millions de litres de carburant économisés
- 28 hectares désartificialisés



2. Les modes de paiement

Comment payer son péage en flux libre ?

À compter de la **mi-juin 2024**, le péage en flux libre arrive **sur les nouveaux accès d'Heudebouville** (entrée vers Rouen et sortie depuis Rouen) et **sur A14** (de la Défense à Orgeval) et remplace ainsi le système de péage en place actuellement. Sur le reste de l'axe Paris-Normandie (Orgeval à Caen), le mode de paiement du péage ne change pas avant décembre 2024.

Plusieurs moyens de paiement sont proposés :

Avec le **badge de télépéage** :

- Il s'agit du moyen de paiement le plus simple pour profiter pleinement du flux libre. S'il est bien fixé sur le pare-brise du véhicule, le badge est détecté automatiquement lors du passage sous les portiques. Comme aujourd'hui, le montant du péage sera ensuite facturé mensuellement et prélevé automatiquement.

Sur le site **sanef.com** avec deux options :

- Le paiement automatique : après la création de son compte, le client enregistre sa plaque d'immatriculation et sa carte bancaire*. Cette procédure, à réaliser une seule fois, permet de débiter automatiquement le montant du péage de ses futurs déplacements. Le client n'a plus aucune démarche à faire lors des prochains trajets.



- Le paiement après chaque trajet : le client devra effectuer son paiement dans les 72h suivant son trajet, en renseignant sa plaque d'immatriculation sur le site sanef.com.

En **point de vente** physique :



- Le client peut se rendre, dans les 72h suivant son trajet, chez les buralistes du réseau Nirio (groupe FDJ), qui acceptent le paiement du péage. Il pourra ainsi payer son trajet en espèces ou en carte bancaire.

En résumé :



TÉLÉPÉAGE

Avec un badge bien fixé, rien ne change pour vous !



EN LIGNE SUR SANEF.COM

Dans les 72h après chaque trajet ou automatiquement en créant votre compte.



EN POINT DE VENTE

Dans les 72h chez les buralistes du réseau Nirio.

*Toutefois, le client peut créer son compte sans enregistrer sa carte bancaire, afin de bénéficier gratuitement du service de notifications pour éviter tout oubli de paiement.

Que se passe-t-il en cas de non-paiement du péage ?

Le non-paiement du péage constitue une infraction au code de la route (article R419-2).

Si le paiement du péage n'a pas été réalisé dans le délai de 72h après le trajet, ce montant est alors majoré. A réception de l'avis de paiement, le client aura une majoration de 90 € s'il régularise son trajet dans un délai de 2 mois. Cette majoration est minorée à 10 € si la régularisation intervient dans les 15 premiers jours suivant l'envoi de l'avis de paiement.

Enfin, si après les 2 mois, le paiement n'est toujours pas effectué, c'est alors une amende de 375 € qui est appliquée et recouvrée par les services de l'Etat (Officier du Ministère Public).

En résumé :



3. Le calendrier de mise en œuvre

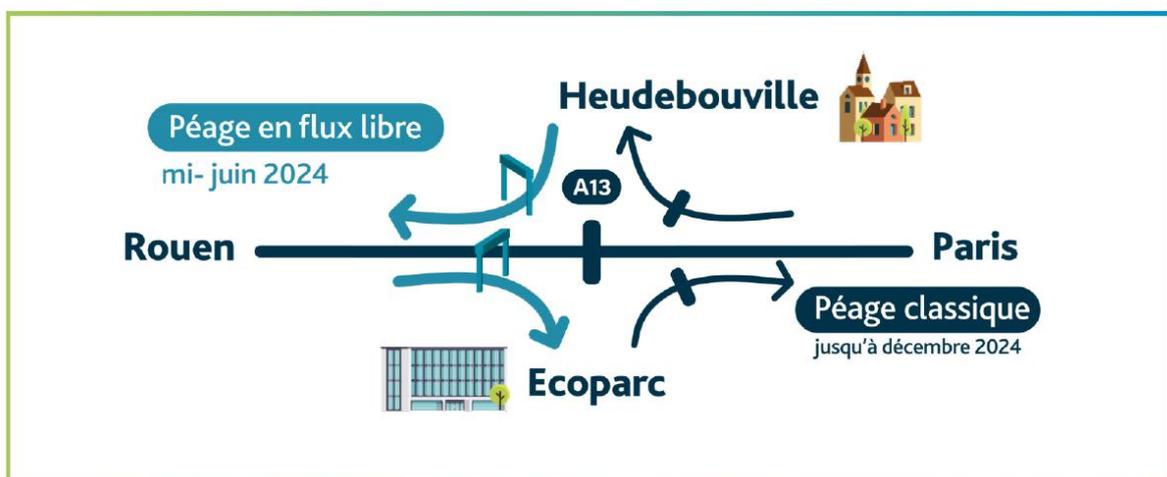
Le déploiement du péage en flux libre sur l'axe Paris-Normandie se fera en deux temps :

- **Dès la mi-juin**, les nouveaux accès réalisés dans le cadre du chantier de construction du complément au ½ diffuseur d'Heudebouville seront mis en service directement en flux libre. Cela concerne la nouvelle bretelle d'entrée vers A13 Rouen et la nouvelle bretelle de sortie depuis A13 Rouen.
Au même moment, l'A14, qui permet de relier La Défense à Orgeval (Yvelines) avec les péages de Montesson et de Chambourcy, passera elle aussi en péage en flux libre.
- **En décembre 2024**, l'ensemble de l'A13 passera en péage en flux libre, y compris les péages existants d'Heudebouville (bretelle de sortie depuis A13 Paris, bretelle d'entrée vers A13 Paris, ainsi que la barrière pleine voie d'Heudebouville).

Zoom sur le fonctionnement du diffuseur d'Heudebouville :

Sur les nouveaux accès d'Heudebouville vers Rouen et Rouen vers Heudebouville :
=> le paiement du péage est dû en flux libre, dès mi-juin 2024.

Sur les accès existants, à savoir Heudebouville vers Paris et Paris vers Heudebouville, ainsi que sur la barrière de péage pleine voie d'Heudebouville :
=> le paiement du péage est dû en péage classique. Rien ne change avant décembre 2024.



Quelle suite après la mise en service ?

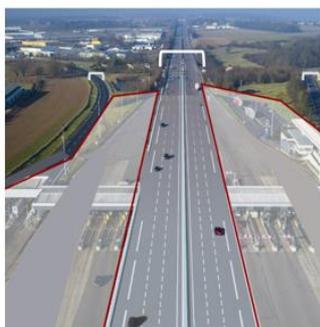
La mise en service du péage en flux libre, à la mi-juin 2024 sur les nouveaux accès d’Heudebouville et l’A14, puis en décembre 2024 sur le reste de l’axe Paris-Normandie, constitue la première étape de transformation. Les travaux se poursuivront jusqu’en 2027, avec des impacts sur la circulation des clients.

Sanef a organisé son chantier de manière à maintenir des conditions de circulation fluides et sûres pour les conducteurs :



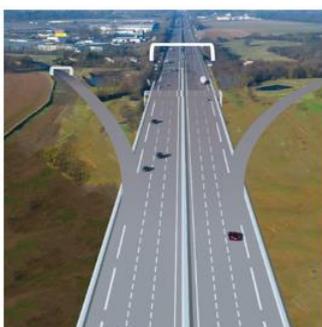
À partir de mi-juin 2024

- Les nouveaux accès d’Heudebouville fonctionnent en flux libre et sans gêne à la circulation.
- Sur l’A14 à Montesson, la circulation s’effectue sur des voies provisoires situées aux extrémités de la barrière de péage. La vitesse est alors réduite. Le péage est désormais en flux libre.
- Les travaux se poursuivent au centre des barrières de péage afin de les déconstruire et reconstruire les futures voies de circulation (environ 24 mois).



À partir de fin 2025

- La circulation est basculée au centre sur les nouvelles voies réaménagées. Il n’y a plus de barrière de péage, ni de restriction de circulation.
- Les travaux se situent aux extrémités – en accotement – afin de déconstruire les abords de l’autoroute.



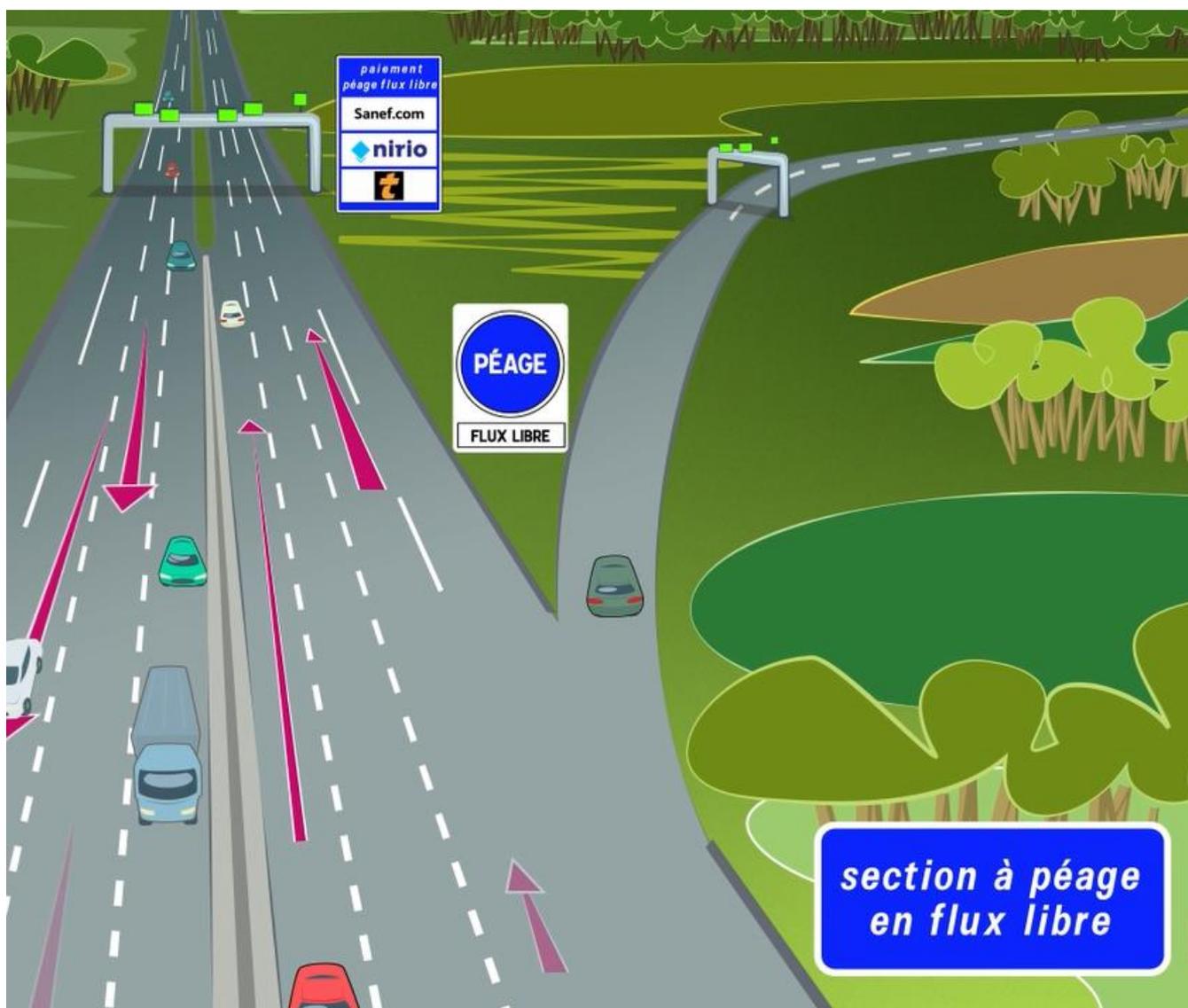
Courant 2027

- Le projet se termine avec le réaménagement des espaces situés aux abords des anciennes barrières de péage. Ainsi, Sanef rend à la nature 28 hectares de surface désartificialisées.

4. Une signalisation nouvelle pour le flux libre

La transformation de l'axe Paris-Normandie sera accompagnée d'une nouvelle signalisation réglementaire (arrêté du 18 mars 2024) permettant de bien identifier pour les clients, l'entrée dans une zone de péage en flux libre.

Au total, plus de 200 panneaux de signalisation seront implantés sur les sections concernées.



5. L'accompagnement des clients

Une communication de sensibilisation

Le flux libre, s'il existe déjà dans de nombreux pays, est très peu déployé en France. Il induit de nouveaux comportements, notamment celui de payer le péage après son voyage. Le groupe Sanef met en œuvre une communication de sensibilisation auprès de ses clients pour leur expliquer le principe de ce nouveau dispositif et ainsi éviter les désagréments d'un non-paiement du péage.

Cette communication prend la forme d'une campagne grand public (presse, radio, affichage), ainsi que la mobilisation de relais institutionnels indispensables, tels que les élus pour transmettre aux différentes cibles les messages pédagogiques suivants :

- Avec le flux libre, les autoroutes A13 et A14 restent des autoroutes payantes. Le client dispose de 72h pour payer son péage après son passage.
- Les clients équipés de badge télépéage devront penser à bien le fixer à leur pare-brise pour un fonctionnement efficace.
- Le fait de ne pas payer son péage est une infraction au code de la route.

Une communication multicanale

La stratégie de communication déployée est conçue pour toucher les usagers empruntant ces nouvelles autoroutes en flux libre, à travers différents canaux de communication, assurant ainsi une diffusion large et efficace de l'information :



De l'information dans les médias



Du digital (site web et réseaux sociaux)



Des événements sur les aires d'autoroute

Un Centre de relation client dédié au péage en flux libre

Pour accompagner la mise en service du péage en flux libre sur l'axe Paris-Normandie, Sanef créé, près de Rouen, un nouveau centre de relation client consacré à l'accompagnement de ses clients dans le cadre de cette transformation du péage.

Ce nouveau centre de relation client permettra d'instaurer une relation plus personnalisée avec les clients de l'autoroute (répondre à leurs questions en général, mais aussi les accompagner dans les différentes étapes de paiement par exemple).

L'ouverture de ce centre de relation client, qui comprendra plus de 250 collaborateurs, sera source de nouvelle activité. Les équipes seront constituées pour partie des équipes actuelles du péage de Sanef et de nouveaux collaborateurs qui viendront rejoindre le centre, dès mi-juin prochain.

Sanef maintient son ancrage local en choisissant d'installer cette nouvelle activité au cœur des territoires que ses autoroutes A13 et A14 traversent. Le principal site de centre de relation client s'installe à Rouen et deux autres antennes seront déployées l'une à Montesson (78) et l'autre à Pont-L'Évêque (14).



Isabelle PACE
Responsable des relations institutionnelles

-

Sanef
30 boulevard Gallieni
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Mob. : 06 11 93 65 13
isabelle.pace@sanef.com

Marie GUERIN
Responsable de la communication corporate

-

Sanef
30 boulevard Gallieni
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Mob. : 06 67 90 67 95
marie.guerin@sanef.com

+ d'infos sur sanef.com

